



Mauvais conseil de mon notaire

Par **fanfan7012**, le **21/10/2013** à **23:22**

[fluo]bonjour[/fluo]rnvendant une maison avec un grand terrain attenant non constructible au moment de la signature du compromis de vente chez le notaire.je la vend a un marchand de bien.maintenant le terrain serait constructible apres mauvais conseil du notaire,y a til une solution a ce probleme avocat annulation du compromis etc merci cdt

Par **moisse**, le **22/10/2013** à **18:32**

Bonjour,rnVu d'ici il vaut mieux consulter un avocat.rnLa constructibilité d'un terrain c'est une chose sérieuse et le notaire n'est pas géomètre ni lecteur assidu du POS/PLU de la commune.rnEt il faudra démontrer sa faute ou mauvais conseil, si vous l'avez chargé d'une estimation...rnVotre seule chance consiste à la rescision pour lésion, mais la vente n'étant pas réalisée, on en est au stade de la menace.